

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 12 novembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

4700, boulevard Albert- Brosseau

Permettre une marge arrière de 2,36 m au lieu de 4,5 m et une superficie de cour arrière à 16,20% au lieu de 25%.

11368-11372, avenue Pigeon

Permettre une marge latérale de 1,83 m au lieu de 1,98 m.

11788-11790, avenue Balzac

Permettre une marge avant de 3,57 m au lieu de 4,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 16 octobre 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate